AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0887
FR0011992700-FS0508

29 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ATEME

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2019, complété notamment par un courrier reçu le 29 mai 2019, la société anonyme Dorval Asset Management[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 440 326 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 4,27% du capital et 3,60% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 28 mai 2019, pour le compte desdits fonds, 340 251 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 3,26% du capital et 2,77% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par Natixis Investment Managers. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 10 315 973 actions représentant 12 219 353 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 10 442 015 actions représentant 12 302 027 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.